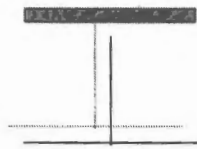


Pratiques Informelles d'épargne et de financement dans des compagnes et villages africains : cas de l'Afrique francophone sud-saharienne



BENDIABDELLAH Abdesselam
Professeur
Université -Tlemcen

RESUME

Dans le contexte des pays africains, les circuits informels jouent un rôle essentiel tant dans la mobilisation de l'épargne que dans le financement des activités de la base en milieu urbain et rural.

Les atouts majeurs sur lesquels reposent ces divers modes de financement informel sont notamment : la solidarité du groupe, l'entraide et l'accès facile à des ressources financières dans le cas d'urgence ou de nécessité.

Ces atouts qui sont absents de la logique de fonctionnement des structures formelles de financement contribuent à leur succès dans un environnement caractérisé pour l'essentiel par des petites activités informelles à cycles de renouvellement court.

A partir de travaux africains sur cette question, nous tenterons, dans cette communication, d'abord d'établir une typologie non exhaustive et une caractérisation de ces modes de financement parallèles aux institutions financières officielles ; nous porterons ensuite un éclairage sur les liens qu'entretiennent les circuits formels et informels de financement.

Introduction

Dans toute économie moderne, le secteur bancaire, constitue normalement, l'instrument privilégié pour la collecte de l'épargne des ménages et des sociétés en vue du financement des investissements. Or, dans certains pays africains, il a été constaté une inefficacité caractérisée du système bancaire à mobiliser l'épargne pour le financement des activités économiques¹.

¹ Ainsi, par exemple, le rapport d'engagement des banques par rapport au PIB est restée faible dans un certains nombre de pays de l'Afrique francophone subsaharienne: 15% au Cameroun, 17% en Côte d'Ivoire, 21 % au Sénégal.. Par ailleurs, on enregistre une présence très limitée des structures modernes de collecte de

La nature ayant horreur du vide, le faible impact des institutions financières formelles s'est traduit par l'éclosion et le développement d'un marché financier informel non négligeable, composé de structures parallèles de mobilisation de l'épargne et d'octroi de prêts.

Par «marché financier informel» nous entendons tout au long de cette communication l'ensemble des opérations financières de toutes les structures licites mais non réglementées, structures dont les opérations qui se situent en dehors du champ d'action juridique, fiscal, réglementaire des activités monétaires officielles².

Ainsi donc, pour leurs besoins de financement, les petits investisseurs privés des villes comme des campagnes, ont recouru essentiellement, soit à l'autofinancement, soit et surtout au concours de ces structures parallèles de financement, permettant, malgré la crise, un essor remarquable des petites unités de production paysannes et à un développement non moins appréciable de petites et moyennes entreprises en milieu urbain.

Ces structures informelles de collecte de l'épargne et d'octroi de prêts se sont ainsi multipliées sous différentes formes, prenant en charge un ensemble d'activités individuelles et collectives, le plus souvent de type informel et qui ne peuvent compter sur le système bancaire officiel incapable s'adapter à ces types d'activités.

L'objet de cette communication est de rapporter dans les grandes lignes quelques observations en matière de financement informel, observations issues de travaux de chercheurs africains³, qui ont orienté leurs recherches dans une région particulière d'Afrique, la zone francophone sub-saharienne.

Le but de ces études a consisté à mettre en évidence, l'importance du marché financier informel et semi-formel dans la mobilisation des ressources pour le développement d'un grand nombre d'activités économique dans cette région du monde.

Notre intervention sera structurée de la façon suivante :

- + *Après avoir établi une typologie non exhaustive de ces modes de financement parallèles aux institutions financières officielles (S-1),*
- + *nous indiquerons les différences des niveaux de taux d'intérêts entre marché formel et marché informel (S-2).*

l'épargne, sur le plan spatial: à titre d'exemple, il n'existait, au Cameroun, qu'une agence pour 72.000 habitants. Voir A.P. POPIEL « *Systèmes financiers en Afrique sub-saharienne* » Document de synthèse de la Banque Mondiale- 1995

Un chercheur ivoirien note, quand à lui, que le nombre d'établissement financiers est passé de 14 à 5 entre 1988 et 1995 (T. NGUESSAN « *réformes des institutions financières non-bancaires :cas de la Côte d'Ivoire* » in *African Development Review*. Vol N°9 -juin 1997 (p.187°

². Cette définition est empruntée à Th. DIALO-1997- (op. cité)

³ Les données que nous présentons dans cette communication, sont empruntées, pour l'essentiel, aux travaux des chercheurs suivants :

- le Camerounais Thomas DELO « *L'impact des circuits financiers informels dans la mobilisation de l'épargne et le financement du développement dans les pays de l'Afrique francophone* » 234-270), ainsi que Thomas DEFO / S. FAMBON « *crise, ajustement macroéconomique et financement informel: le cas du Cameroun* » -CREA (Le Consortium pour la Recherche économique en Afrique) 1998.
- L'Ivoirien A. M'BET « l'impact de la réforme du secteur financier sur l'épargne et l'investissement : cas de la Côte d'Ivoire » in *African Development Review*. Vol N°9 -juin 1997 (p.76-112)
- Nous avons également puisé certaines données d'un Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement en Afrique : « *L'ajus-tement en Afrique : réformes, résultats et chemins à parcourir* » Banque Mondiale 1995- Washington. Voir également sur la question, l'article de M LELART « *l'épargne informelle en Afrique :les tontines béninoises* » *Revue Tiers Monde*. Avril-Juin 1989.

+ Nous terminerons enfin cette communication en portant un éclairage sur les liens qu'entretiennent les circuits formels et informels de financement(S-3).

S-1- typologie et caractéristiques des modes informels de financement

Nous ferons une distinction entre la structure informelle proprement dite et celle dite semi-formelle .

1) La structure informelle

Les structures informelles de financement peuvent, schématiquement, être identifiées en deux types: les prêteurs et banques privées non officiels (appelés les «gardes-monnaies»), et les associations rotatives d'épargne- crédit (plus connues sous le nom « d'organisations tontinières » ou « chaînes de solidarité »).

La principale distinction entre ces deux types de structures, c'est que pour le premier type, il s'agit de particuliers qui ont une certaine capacité de financement ; tandis que dans le deuxième type, à savoir les associations rotatives,

a) Prêteurs et Banquiers- ambulants non institutionnels

Il s'agit de particuliers qui disposent d'une certaine capacité de financement(parfois, en empruntant auprès du système bancaire), et qui sont prêts, par un financement informel direct, à répondre aux demandes de prêts émanant soit de parents, d'amis, de voisins ...

Le financement informel par les particuliers occupe une place importante dans le volume de crédit octroyé aussi bien dans le milieu rural ⁴, que dans le milieu urbain⁵.

Dans cette première catégorie du système informel, on trouve ce que l'on appelle des « garde-monnaie », sorte de « banquiers ambulants » qui reçoivent des dépôts de clients, ou qui contractent des emprunts auprès des systèmes officiels afin d'accorder des prêts à d'autres clients.

le « banquier ambulant » peut disposer de fond propres, comme il peut recevoir une cotisation journalière des clients-épargnants, cotisation qui est notée quotidiennement par le banquier sur une carte de 31 cases identifiée par épargnant . Lorsque, à la fin du mois, toutes les cases sont cochées, le banquier rembourse l'ensemble du montant cotisé par l'épargnant plus une commission pour le service rendu. Le « banquier ambulant » consent des avances et parfois des crédits. Il semble qu'une forte proportion de sa clientèle- emprunteuse, soit constituée de particuliers qui ont recours à des avances avant la fin du mois.

Il est clair que cette forme de financement informelle directe, participe sensiblement au soutien d'activités de commerce et de petits artisanats d'une bonne part de la population des villages et campagnes, pour qui, ce service représente l'unique possibilité d'accès au financement.

⁴ Ainsi une enquête effectuée auprès de 45 exploitations agricoles dans la région d'Ouarzazate du Maroc montre que dans les crédits octroyés pour les activités de l'exploitation, 13.3% proviennent des particuliers. derrière l'autofinancement évalué à 77.7% -ABDAIMI « Le secteur financier informel : problématique, typologie et évaluation à partir d'enquêtes dans le sud marocain » 19 90 (cité par TH DEFO op. cité).

⁵ Sur une enquête réalisée au Cameroun, par Th. DEFO, auprès de 250 micro-entreprises, l'auteur fait remarqué que 42% du financement de l'investissement dans ces activités provenait des prêts des amis et autres transferts familiaux. 6.4% des prêteurs sur gages et usuriers, 13.8% des tontines. Les banques ne concourent donc qu'à un niveau de 0.6%. et l'autofinancement est évalué à 36.3%. (voir Th DEFO / S FAMBON-1998)

b) Les organisations tontinières ou « chaînes de solidarité »

Ce type de structures financières informelles est le plus important en Afrique. Il s'agit d'un type d'*association rotative d'épargne-crédit*, dites «*association de tontine*» ou «*chaînes de solidarité*», qui se forme par une libre entente entre des individus qui la compose. Les membres en sont liés soit par des relations professionnelles, communautaires (habitants d'un même village), soit par des liens de voisinage (habitants d'un quartier en ville), etc.

La formation d'une association de ce genre s'opère ainsi: Quelques habitants d'un village se réunissent et décident de la création d'une association; ils lui désignent un président et trésorier, établissent les règles devant la régir, et invitent d'autres membres à souscrire à ces règles pour devenir membres de la tontine.

L'association repose donc, sur un noyau de membres qui se font entièrement confiance et qui peuvent s'élargir à d'autres membres parrainés individuellement par le noyau de départ.

Quelque soient les variantes suivant les pays, beaucoup d'auteurs retiennent souvent une typologie en deux groupes: les tontines dites à fond de solidarité poussée et les tontines financières.

* **La « tontine à fond de solidarité » ou « tontine mutuelle »**, est une association d'épargne rotative, où chaque membre bénéficie d'un prêt à tour de rôle, selon un ordre établi au départ mais qui peut être revue en fonction des situations d'urgence.

Le principe d'entraide entre les membres est le critère premier qui régit ce type d'association. C'est pourquoi, l'épargne et le crédit se font gratuitement, créances et dettes se compensant donnant une accumulation quasi-nulle.

C'est pourquoi le plus souvent, c'est le plus nécessaire (celui qu'on veut « lancer ») qui est placé en premier tour.

Mais à côté de cette forme de tontine désintéressée, existent des associations où s'opère une véritable « vente d'argent »; c'est ce que l'on appelle : les tontines commerciales.

* **Les « tontines commerciales »**: dans ce type d'association, les prêts et emprunts impliquent le paiement d'un intérêt qui varie selon la loi de l'offre et de la demande.

Si le caractère d'entraide n'est pas totalement absent ici, la recherche de l'intérêt prime et peut transformer les rapports d'emprunts et de prêts, en un véritable « marché financier ».

Le fonctionnement type de la tontine commerciale se présente comme suit: l'association a par exemple 30 membres qui se réunissent le dernier dimanche du mois, et qui cotisent chacun, par exemple 50.000 F CFA, soit un montant total réuni de 1.500.000 F CFA.

Les membres décident lors de la réunion de « vendre » (prêter) aux enchères ce montant à l'un des membres, en fixant, par entente entre tous les membres, une mise à prix plancher de 25.000 F CFA, somme fixe durant la durée du cycle.

Donc lors de la première séance, on a une somme de 1.500.000 F CFA à vendre avec une mise à prix initiale de 25.000 F; ce qui correspond à un taux d'intérêt de départ de 1,7 %.

Les enchères commencent alors avec possibilité d'achat pour tous les membres de la tontine. De ce fait, le taux initial évolue et atteint quelquefois dans les cas limites les 20%.

Celui qui réussira à « prendre le tour » (i.e. avoir le prêt), reçoit une somme équivalente au montant réuni 1.500.000 amputée des intérêts 150.000 (en admettant que les enchères, par exemple, ont fait monter la mise à prix de 25.000 à 150.000 F). Il ne recevra donc que 1.350.000 F CFA, et son tour est terminé - autrement dit, il ne se présentera plus comme candidat pour un prochain tour au cours des séances futures.

Lors de la séance suivante, les enchères ne se dérouleront qu'entre 29 membres et le processus d'élimination continue jusqu'au dernier qui prendra sa somme moyennant mise à prix simple de 25.000 F.

Enfin c'est au dernier tour que l'ensemble des intérêts cumulés est réparti entre les différents membres du groupe.

Précisons que le trésorier du groupe assure la garde de l'argent ainsi qu'un chèque en

de garantie de la part du membre qui bénéficie du tour.

En conclusion, l'objectif des membres dans cette tontine commerciale est de faire fructifier et qu'ils ont apporté.

Chacun, dans ce type d'association, trouve son compte en fin de cycle: celui qui emprunte part aura réussi à trouver les moyens pour financer son activité, et celui du tour final verra en fin de compte d'un revenu très supérieur au volume de sa mise obtenue de toutes les fois.

Enfin, dans la tontine commerciale, on ne demande pas de l'argent pour les besoins de consommation, sinon on perd beaucoup à cause des intérêts, mais plutôt pour le financement d'activités économiques.

Certains auteurs considèrent toutefois, que devant les risques de délits et d'escroqueries encourus par certaines tontines, ces dernières gagneraient à être réglementées.⁶

structures semi-formelles

Entre les systèmes de financement formels et les structures informels de financement dont il faut d'être question, on rencontre une multitude de structures semi-formelles chargées de la mise de l'épargne mises le plus souvent en place avec le concours des banques officielles et dont l'objectif principal est le financement du développement local.

Ces systèmes de financement semi-formels peuvent être classés en deux catégories :

systèmes de crédits solidaires,

caisses villageoises d'épargne- crédit autogérées

systèmes de crédits solidaires :

Le rôle de ces types de structure est déterminant dans la promotion de l'activité économique dans les zones pauvres.

Pour créer un tel type de système de crédits solidaires, quelques personnes (de 5 à 10) se regroupent, dans un village donné, et s'engagent à se cautionner mutuellement.

La structure qui anime ce "groupe de caution solidaire", s'appelle "caisse locale", et son rôle est d'accorder des prêts à ces personnes solidaires, prêts en général de faible importance et destinés à financer de petites activités du type petit commerce, commerce de bétail, etc. C'est ce qui explique aussi que les délais de remboursement de ces prêts est très court, souvent hebdomadaire.

caisses villageoises d'épargne- crédit autogérées :

Le principe de la caisse d'épargne- crédit autogérée, qui s'identifie à l'expression de la solidarité communautaire, vise à renforcer les liens entre les membres de la même communauté, en cherchant à aider chaque membre à être productif.

L'objectif est donc de mobiliser l'épargne des villageois en vue de les orienter vers des investissements.

La création de la caisse débute par la réunion en assemblée générale des habitants du village et l'élection d'un comité de gestion composé de deux personnes, honnêtes et sachant lire et écrire, en vue de s'occuper de la tenue des documents et de la caisse.

Avec le temps, on peut assister au regroupement de plusieurs caisses d'une même zone qui se réunissent et constituent un organe de caution mutuelle, dans le but de solliciter des services financiers de la part du système bancaire formel. Elles peuvent aussi être clientes des

M'BET « l'impact de la réforme du secteur financier sur l'épargne et l'investissement : cas de la République centrafricaine » in African Development Review. Vol N°9 -juin 1997 (p.76-112)

institutions de financement officiel, par le dépôts de leurs liquidités auprès de ces institutions.

Donc, pour reprendre la formule de Th. DELO, « *non seulement ces caisses font circuler "l'argent chaud" au niveau de la communauté, mais elles constituent également l'organe de transmission de "l'argent froid" en milieu rural* ».

Il semblerait toutefois que des pays où se sont développés les systèmes de finance-ment semi-formels, certains gouvernements ont adopté des lois qui placent sous contrôle externe d'une Commission bancaire gouvernementale, et sont passibles, en cas de non respect de cette nouvelle législation, de peines disciplinaires, voire pénales⁷.

S-2- Prix de l'argent sur les marchés formel et informel de financement et nature des rapports qui lient ces types de marché

1/ Niveaux des taux d'intérêts sur les marchés formel et informel

On peut penser de prime abord, que les taux d'intérêt seront très élevés sur les marchés informels par rapport au secteur de financement formel. Pour voir si cette remarque est vraie, nous ferons une distinction entre le financement informel direct, le financement informel indirect et enfin le financement semi-formel.

a) Les taux du financement informel direct :

Pratiqué par des usuriers, des prêteurs à gages, etc., ce mode de financement connaît des taux d'intérêt inévitablement très élevés et portant surtout sur des prêts à court terme, les emprunteurs ayant plutôt des besoins généralement urgents, ou de force majeurs. Le prix de l'argent est dès lors fixé de façon unilatérale.

b) Les taux du financement informel indirect :

Il est l'objet des associations de crédits rotatifs (tontines commerciales et mutuelles).

+ *Dans les tontines à vocation mutualistes*, les taux d'intérêt mensuels sur les prêts varient de 10 à 30% pour les membres extérieurs au groupe, et de 5% remboursables en 2 mois pour les membres du groupe.

+ *Mais dans les tontines à vocation financière*, les taux d'intérêt se déterminent par les enchères. Le prix du prêt au cours d'un tour sera fonction des enchères. Il sera beaucoup plus élevé au premier tour et décroîtra par la suite. Il peut passer ainsi de 20% à 4%. Ces taux évoluent également en fonction des cycles économiques.

c) Les taux au niveau des unités semi-formelles :

+ *Pour ce qui concerne les systèmes de crédits solidaires*, comme la plupart de ces unités sont liées au système bancaire formel pour leurs financements ou pour leurs dépôts de liquidités, les taux d'intérêt sont, souvent, fixés en comparaison de ceux pratiqués par le système formel. Les taux créditeurs sur les dépôts sont très faibles -entre 3 et 4%-, et les taux débiteurs entre 13 et 20%, donc très voisins de ceux des banques commerciales.

+ *Par contre dans les modèles de caisse autogérée*, la fixation des taux est un peu plus libre et les taux s'éloignent de ceux du système formel: rémunération des dépôts entre 15 et 20 pour cent alors que les taux des crédits oscillent entre 30 et 40 pour cent.

Mais par delà les différences entre ces systèmes, selon certains auteurs, des observations montrent que si le prix de l'argent peut être un facteur stimulant, il semble insuffisant pour la

⁷ A ce titre A. M'BET, cite notamment le cas de la Côte d'Ivoire (in « *l'impact de la réforme du secteur financier sur l'épargne et l'investissement : cas de la Côte d'Ivoire* » op. cité p.100)

détermination du paysan quant au choix de la structure. Pour reprendre la formule de Th. DEFO, le problème de ce paysan est aussi de « *savoir si ce qu'il va faire avec de l'argent emprunté va marcher* » et lui permettre de rembourser ».

2/ Nature des rapports entre les circuits formel et informel de financement

Il est clair que la coexistence de ces diverses structures, formel/ informel/ semi-formel, dans un même espace économique provoque nécessairement des liens entre elles.

De nombreux exemples montrent la multiplication des liens entre les unités de financement local formelles et informelles : dépôts des excédents de trésorerie de l'épargne informelle dans les banques ; prises de parts sociales dans ces banques etc.

Divers faits observés montrent donc que des passerelles existent entre les 2 systèmes de financement. Du point de vue du particulier épargnant ou emprunteur, les services offerts par les systèmes formel et informel de financement, sont perçus en termes de compétitivité.

Les relations de compétitivité entre ces systèmes reposent surtout sur le degré de la différenciation des services offerts :

+ *L'efficacité de la structure informelle* s'expliquerait par les coûts de transaction rapides (pas de perte de temps), une opération journalière (obtention rapide des liquidités), la proximité sociale (faibles déplacements), la confiance (crédit n'impliquant souvent pas de garanties matérielles), etc...

+ *Pour la structure formelle*, son intérêt se situe dans le volume important de transaction, dans la possibilité de financement à long terme, dans l'existence, pour l'épargnant, de garanties institutionnelles plus fortes, etc...

+ *Enfin, et surtout en milieu rural* des aspects liés à la cohésion sociale, et à l'engagement de l'homme au sein de son groupe, fait que même un prix de marché meilleur pratiqué par la structure formelle ne suffirait pas parfois pour attirer cette demande de l'informel vers le formel.

3- Les effets des politiques d'ajustement sur les marchés informels de financement

Dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne, des politiques d'ajustement structurels ont été mises en place, depuis les années 80, pour faire face aux grands déséquilibres macro-économiques et notamment les déséquilibres financiers.

La plupart du temps, ces politiques se sont traduites par un fort désengagement de l'État, et par une libéralisation des circuits économiques par l'intermédiaire des macro-prix (taux d'intérêt, taux de salaire, taux de change).

Allant dans le même sens, et sur le plan financier, la libéralisation financière devrait permettre au pays de mobiliser l'épargne existante. On pense en effet que la hausse des taux d'intérêt rémunérera les dépôts, attirera l'épargne des particuliers, et provoquera un développement des structures bancaires en vue d'attirer une grande partie de l'épargne placée dans les circuits informels.

La plupart de ces mesures donc tendrait à accroître le degré de monétisation de l'économie, et ainsi à contrer le secteur de financement informel et cela, même en milieu rural.

Examinons brièvement les effets de ces différentes mesures sur les marchés officiels et sur le financement informel,

effets constatés sur les marchés officiels :

En général, on note que les mesures d'ajustement ont en fait provoqué, dans plusieurs de

ces pays, une forte réduction dans l'expansion des liquidités, une forte restriction des crédits à l'économie allant de pair avec une diminution des dépenses publiques.

Cette contraction du volume de liquidités a obligé les banques à être de plus en plus prudentes dans leurs engagements, dans un environnement macro-économique peu favorable

Donc, malgré les conditions bonnes des banques au niveau des taux d'intérêt, il a été constaté que dans l'ensemble, l'évolution de l'épargne a été plutôt négative pour un certain nombre de pays. Dans ces pays, le recul de l'épargne s'est également accompagné du recul de l'investissement intérieur brut. De même, en général, le secteur financier formel est resté peu efficace dans la mobilisation des ressources.

a. Comportement des circuits informels

Les politiques fiscales et les politiques de restriction des dépenses gouvernementales, ont provoquées une forte compression des revenus et donc des dépenses des ménages, ce qui a eu une incidence directe sur les sources des transferts inter-agents et intra-communautaires.

Ceci a donc fortement affecté le volume des fonds circulant dans l'informel. Cependant, même si l'insuffisance des revenus a effectivement limité les possibilités d'extension des **circuits informels**, la logique sécuritaire qui se renforce en période de crise, finit par renforcer la cohésion au sein de ces groupes.

Ainsi, des tontines des commerçants et des ruraux se sont multipliées malgré le faible apport de capital de leurs membres. Ceci s'explique par le fait qu'en temps de crise, il faut compter d'abord sur la solidarité du groupe lorsque la protection sociale étatique en milieu urbain s'effrite. Ainsi les travailleurs du secteur public ont été amené à rechercher de revenus complémentaires, ce qui a donné un coup de fouet à la création de tontines, même si les apports sont de faible montant.

Ces tontines, ou « associations d'épargne- crédit » continuent ainsi à assurer la survie des « petits métiers » tournés vers la satisfaction des besoins essentiels de la population.

En conclusion,

On peut dire que dans le contexte des pays africains, les circuits informels jouent donc et continueront à jouer un rôle essentiel tant dans la mobilisation de l'épargne que dans le financement des activités de la base en milieu urbain et rural.

Les atouts majeurs sur lesquels reposent ces divers modes de financement informel sont notamment : la solidarité du groupe, l'entraide et l'accès facile à des ressources financières dans les cas d'urgence ou de nécessité.

Ces atouts qui sont absents de la logique de fonctionnement des structures formelles de financement contribuent énormément à leur succès dans un environnement caractérisé pour l'essentiel par des petites activités informelles à cycle de renouvellement court.

De par leur mode de structuration et de fonctionnement, ces structures informelles, sont en prise directe sur la réalité sociale et économique des milieu ruraux ou urbains où elles s'insèrent, contribuant ainsi à assurer une certaine protection sociale, par le financement de petits investissements de court terme, à l'heure où la crise économique oblige l'État, à se désengager aussi bien de la sphère marchande, que de ses obligations en matière notamment de couverture sociale.

Nous terminerons sur cette sentence du chercheur ivoirien A. M'BET, adressée aux autorités monétaires des pays membres de la zone franc, dans laquelle il considère que le plus grand défi qui est lancé à ces autorités, consiste à « *concilier la rigidité du système bancaire formel et la flexibilité des systèmes semi-formel et informel* »⁸.

⁸ « *L'impact de la réforme du secteur financier sur l'épargne et l'investissement : cas de la Côte d'Ivoire* » in African Development Review. Vol N°9 -juin 1997 (p.109).